

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune d'EVIN-MALMAISON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**EXTENSION D'UNE ACTIVITE DE STOCKAGE
DE DECHETS NON DANGEREUX
PAR LA Sté AMBRE
PETITIONNAIRE**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 17 février 2015, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 30 mars 2015, sur la demande d'extension d'une activité de stockage de déchets non dangereux par la Sté AMBRE sur le territoire de la commune d'EVIN MALMAISON.

Mesdames Juliette GUILBERT et Laetitia DUPONT sont chargées du suivi du dossier de la Sté AMBRE - Tél : 03.21.14.00.11 ou 03.21.14.00.00.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie d'EVIN MALMAISON, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de AUBY (59), COURCELLES-LES-LENS, DOURGES, FLERS-EN-ESCREBIEUX (59), HENIN-BEAUMONT, LEFOREST, NOYELLES-GODAUT, OIGNIES et OSTRICOURT (59).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie d'EVIN-MALMAISON du 30 mars 2015 au 30 avril 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie d'EVIN--MALMAISON ou les formuler à M. Aldo MASSA, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 30 mars 2015 de 8 h 30 à 12 h 00
- le mardi 7 avril 2015 de 14 h 00 à 17 h 30
- le samedi 18 avril 2015 de 8 h 30 à 12 h 00
- le mardi 21 avril 2015 de 14 h 00 à 17 h 30
- le jeudi 30 avril 2015 de 14 h 00 à 17 h 30

Mme Pierrette MAILLARD est désignée commissaire enquêteur suppléante pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de AUBY, COURCELLES-LES-LENS, DOURGES, EVIN-MALMAISON, FLERS-EN-ESCREBIEUX, HENIN-BEAUMONT, LEFOREST, NOYELLES-GODAUT, OIGNIES et OSTRICOURT.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.